

A close-up photograph of a newborn's feet, showing the texture of the skin and the toes. The image is framed within a circular cutout on a pink background.

# DÉCLARATION DE NAISSANCE À LA MATERNITÉ

En collaboration avec le CHwapi,  
le service État civil de la Ville de  
Tournai vous permet d'effectuer  
la déclaration de naissance de  
votre enfant à la maternité.



# QUELS DOCUMENTS PRÉPARER ?

- La carte d'identité du(des) déclarant(s)
- Le livret de mariage ou l'acte de reconnaissance prénatale

# PERMANENCES

- à la maternité
- les mardis et jeudis de 14h à 15h



[etat.civil-population@tournai.be](mailto:etat.civil-population@tournai.be)



Quai Donat Casterman 49  
7500 Tournai



069/332.350



Le service État civil vous accueille tous les jours de 9h à 12h, le lundi de 13h45 à 19h et les mercredis et vendredis de 13h45 à 15h45.